Aide à l’investissement des CFA

Compte tenu de la décision de l'Etat de diviser par 8 les enveloppes dévolues à l'apprentissage, le dépôt de demandes d'aides au titre de l'aide à l'investissement des CFA est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Attention : merci de n'utiliser que les documents support présents sur cette fiche et non des documents utilisés pour une précédente demande.

La Région Normandie soutient activement le développement de l’apprentissage en accompagnant les CFA dans la modernisation de leurs infrastructures, dans leur projet d’innovation pédagogique et d’amélioration continue de la qualité de leurs formations.

Depuis la réforme de l’apprentissage instaurée par la loi du 5 septembre 2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel", la Région intervient au moyen de deux enveloppes attribuées par l’État : l’une pour le fonctionnement (partiellement fongible suite au décret n°2021-1850 du 28 décembre 2021) et l’autre pour l’investissement des CFA.

C’est dans ce contexte que la Région a défini dans le règlement d’intervention de la nouvelle politique apprentissage les modalités d’attribution de ces deux enveloppes à compter de 2020 :

- le fonds de soutien à l’apprentissage
- l’aide à l’investissement des CFA

Les interventions de la Région au titre de ces deux fonds s’opèreront dans le cadre de :

- deux axes :

o Soutenir les actions nécessaires à l’amorçage ou à l’amélioration des formations en apprentissage s’inscrivant dans une offre de formation cohérente et équilibrée, au plan sectoriel comme au plan géographique, et positionnée en réponse aux besoins des publics, des territoires et en compétences des

employeurs.
o Encourager la qualité et l'innovation dans les formations en apprentissage et les reconnaitre grâce au Label CFA Innovant normand, (open badges numériques),

Le soutien de la Région est un complément ponctuel avec pour objectif d'assurer un effet levier pour permettre aux CFA d'engager des projets annuels ou pluriannuels.

- une méthode partenariale et réactive via des Conventions d'objectifs et de Moyens avec les OPCO et l'Assemblée normande de l'apprentissage qui réunit une à deux fois par an les CFA normands et les financeurs de l'apprentissage.

Objectifs

Les objectifs de la Région dans son pilotage et dans ses interventions seront les suivants :

- Accompagner le développement des compétences des Normands en appui des filières stratégiques de l'économie normande
- Soutenir l'attractivité et la qualité des formations par apprentissage prioritaires en Normandie
- Favoriser l'ambition, la réussite éducative, l'inclusion et l'insertion professionnelle des jeunes normands dans leur parcours d'orientation et de formation par apprentissage
- Inscrire les formations par apprentissage et les CFA dans une démarche d'adaptation aux transitions écologiques, numériques, technologiques & scientifiques et sociales & sociétales.

Bénéficiaires

Est éligible toute entité :

- dotée d'une personnalité morale autonome
- mettant en œuvre des formations par apprentissage en Normandie ou s'engageant à en mettre en œuvre en respectant le calendrier prévu dans la demande (pour les projets d'implantation en phase d'amorçage)
- étant à jour des formalités relatives à la création, l'activité et à la certification des CFA
- étant branché au Tableau de Bord de l'Apprentissage (sauf si le CFA peut démontrer que son logiciel de gestion intégrée « ERP » n'est pas, au jour du dépôt de la demande d'aide, connectable à ce tableau de bord, et qu'il a transmis les références de son ERP à la Mission interministérielle pour l'apprentissage)
- étant à jour des saisies de ses formations dans le catalogue de l'offre de formation tenu par le Carif-Oref de Normandie (saisirmaformation.fr)
- étant à jour de sa contribution à l'enquête d'insertion des apprentis « SEINE » administrée par le Carif-Oref de Normandie
- étant à jour de ses obligations sociales et fiscales

Caractéristiques de l’aide

L’intervention régionale est proportionnelle : elle est déterminée en fonction d’un montant prévisionnel de dépense subventionnable auquel est appliqué un taux de participation régionale.

La Région **examinera prioritairement les demandes de subvention d’investissement relatives à des travaux et à des projets d’aménagement.**

En effet, l’intervention financière de la Région en matière d’investissement est établie en complémentarité de celle des OPCO dont le champ d’intervention couvre les « dépenses d'investissement visant à financer les équipements nécessaires à la réalisation des formations. » (Article L6332-14 du Code du Travail).

Les demandes d’investissement doivent s’inscrire dans une stratégie du CFA et si possible dans un projet global, répondant aux objectifs de la politique régionale énoncés ci-dessus, et des autres politiques de la Région.

- **Demandes éligibles**

Le demandeur devra exposer sa stratégie de développement et la description du projet envisagé sur le formulaire de demande disponible sur www.normandie.fr. Il devra y démontrer que son projet s’intègre bien dans les axes majeurs de la Région figurant ci-dessus. **L’éligibilité de la demande sera déterminée au vu de cet argumentaire.**

Concernant les projets relatifs à la transformation numérique du CFA et à la digitalisation de l’offre de formation, le demandeur devra être détenteur d’au moins un badge actif et correspondant au périmètre du projet **antérieurement au dépôt de sa demande**.

- **Dépenses éligibles**

La demande d’aide ne doit concerner qu’un public apprentis. Si toutefois une mutualisation avec d’autres publics (stagiaires de la formation professionnelle, contrats de professionnalisation, lycéens …) est envisagée, le demandeur doit présenter une demande qui porte exclusivement sur les dépenses concernant l’apprentissage.

Sont éligibles les dépenses :
- relatives aux travaux et aux projets d’aménagement
- relatives aux achats d’équipements à l’exclusion des matériels amortissables en moins de 3 ans dont le financement est intégré au Niveau de Prise En Charge au contrat (Art. D. 6332-78 du Code du Travail).

Contacts

Contacts

Pôle Apprentissage

subvention.apprentissage@normandie.fr

JEHAN BENEDICTE

Pôle Apprentissage

Chargée de Gestion Budgétaire et Financière

02.35.52.23.20

subvention.apprentissage@normandie.fr

BERRE Philippe

Pôle Apprentissage

Assistant de gestion administrative et budgétaire

02.32.76.38.06

subvention.apprentissage@normandie.fr